

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

L'An deux mil dix-neuf, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Guy VILLAUDY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 décembre 2019

Date d'affichage : 2 décembre 2019

Etaient présents : Mmes et Mrs VILLAUDY Guy, LARDY Jean-Pierre, BRANSARD Marie-Claire, FOUQUET Christian, DOUCET Cyril, GALLIENNE Josette, DURAND Etienne, LACHASSE Céline, MARCHAT Jean-Marc, HUET Annick, BARDELOT Solange, TRAMUNT Yannick.

Absents excusés ayant donné procuration : M. SAJOT Benoît à M. VILLAUDY Guy

Absent excusé : M. CHAMBRIN Hugues

M. FOUQUET Christian a été élu secrétaire de séance.

Mme BARDELOT Solange, secrétaire de séance de la réunion du 11 octobre 2019, a donné lecture du procès-verbal de la dite séance qui est adopté à l'unanimité.

Fusion du SMEAL avec le SI AEP Châteauneuf/Venesmes/Vallenay

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5212-27 ;

Vu la délibération du comité syndical du SI AEP de Châteauneuf/Venesmes/Vallenay du 27 juin 2019 demandant la fusion avec le SMEAL de Lapan au 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du comité syndical du SMEAL de Lapan du 19 septembre 2019 demandant la fusion avec le SI AEP de Châteauneuf/Venesmes/Vallenay au 1^{er} janvier 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1232 du 10 octobre 2019 définissant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat mixte fermé à la carte issu de la fusion du Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Lapan et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Châteauneuf-sur-Cher/Vesnesmes/Vallenay et le projet de statuts annexé, reçu le 14 octobre 2019,

Considérant que le projet de fusion du SMEAL de Lapan et du SI AEP de Châteauneuf/Venesmes/Vallenay a été identifié depuis plusieurs années, notamment lors du schéma départemental de coopération intercommunale de 2012,

Considérant que l'interconnexion entre les réseaux des deux structures devient nécessaire et permettra de sécuriser la distribution de l'eau potable sur le périmètre entier des deux syndicats,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** par 13 voix pour :

. de donner un avis favorable sur le projet de périmètre et les statuts du SMEACL, syndicat issu de la fusion du SMEAL et du SI AEP de Châteauneuf/Venesmes/Vallenay,

- . de transférer au SMEACL la compétence « service d'eau potable » et la compétence « assainissement non collectif » ;
- . de procéder à la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la représenter au comité syndical du SMEACL, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages **pour chaque compétence transférée.**

compétence « service d'eau potable »

Le délégué titulaire :

Premier tour de scrutin : M. VILLAUDY Guy, 13 voix

M. VILLAUDY Guy ayant obtenu la majorité absolue, est élu délégué titulaire

Le délégué suppléant :

Premier tour de scrutin : Mme GALLIENNE Josette, 13 voix

Mme GALLIENNE Josette ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée suppléante

compétence « assainissement non collectif »

Le délégué titulaire :

Premier tour de scrutin : M. VILLAUDY Guy, 13 voix

M. VILLAUDY Guy ayant obtenu la majorité absolue, est élu délégué titulaire

Le délégué suppléant :

Premier tour de scrutin : Mme GALLIENNE Josette, 13 voix

Mme GALLIENNE Josette ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée suppléante.

résiliation bail logement communal occupé par M. TISON et Mme BROUDIC au 7 place de l'Eglise et remise en location

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre en date du 12 novembre 2019 déposée le même jour de M. TISON et Mme BROUDIC par laquelle ils demandent la résiliation du bail du logement communal de type 4 situé 7, place de l'Eglise qu'ils occupent depuis le 1^{er} avril 2017.

Après avoir délibéré, le conseil accepte la résiliation.

La caution sera restituée dans les deux mois du départ après l'état des lieux et sur établissement d'un certificat du Maire attestant le remboursement à effectuer.

Monsieur le Maire rappelle que tel que le conseil l'avait décidé lors de réunions précédentes, l'étude pour la remise en location sera effectuée entre les adjoints et lui-même.

Le prix du loyer est fixé à 490 € et les charges locatives correspondant à la vidange du maxiflo à 22 €.

Le loyer est payable mensuellement à terme échu. Une caution équivalente à 1 mois de loyer sera demandée.

Par ailleurs, le conseil autorise M. le Maire à signer le bail conclu avec le nouveau locataire.

aménagement forêt communale : travaux pour 2020

Monsieur le Maire donne la parole à M. TRAMUNT qui présente le programme d'actions préconisé dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale pour 2020 :

1 – parcelle 9 (4 ha 81)

. maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (inférieur à 5 cm)

. dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien de gainage : feuillus divers

2 - parcelle 10 (5 ha 08)

. dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien de gainage : feuillus divers

. ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (inférieur à 5 cm)

Après avoir délibéré, le conseil retient la totalité de la programmation

décision modificative - budget principal

Après avoir délibéré, le conseil approuve la décision modificative budgétaire suivante :

Article 2117 – opération 36 (forêt communale) : + 8 500 €

Article 2313 – opération 58 (aménagement hameau Barantheaume) : - 8 500 €

aménagement de sécurité aux abords de l'école et aménagement d'un parking - demande de subvention DETR

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de sécurité aux abords de l'école et de l'aménagement du parking à proximité.

Le montant total de l'opération s'élève à 178 400 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de 2020 selon le plan de financement suivant :

. total des travaux : 178 400 € HT

. subvention DETR (50 %) : 89 200 €

. subvention département au titre des amendes de police : 10 000 €

(forfait 5 000 € par plateau)

. fonds propres : 79 200 €

aménagement de sécurité aux abords de l'école et aménagement d'un parking - demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de sécurité aux abords de l'école et de l'aménagement du parking à proximité.

Le montant total de l'opération s'élève à 178 400 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil approuve le montant de l'opération et sollicite une subvention auprès du département au titre des amendes de police.

conseil communautaire : rapports 2018 sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères et rapport d'activités

M. LARDY, délégué communautaire, présente les rapports 2018 sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères et le rapport d'activités qui est approuvé à l'unanimité.

travaux installation matériel à la salle des fêtes

M. le Maire donne la parole à Mme GALLIENNE pour le programme d'installation de matériel à la salle des fêtes.

L'entreprise retenue est la **société Montagne de St Eloy de Gy.**

Le descriptif du matériel est le suivant :

. four mixte avec grilles, cartouche et kit d'installation, support et flexible gaz

. tables inox (2) en remplacement du plan de travail à côté du fourneau et à côté de l'évier

. chariot de service inox

pour un montant total TTC de 6 909.20 €.

Il faut rajouter l'intervention de l'électricien (442.80 € TTC) et du plombier (595.32 € TTC).

Par ailleurs, il est nécessaire de changer la hotte afin de se conformer aux normes en vigueur.

Le montant est de **5 690.83 € TTC**

le montant total s'élève à 13 638.15 € TTC

modification règlement intérieur salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part au conseil que suite à l'achat de matériel à la cuisine de la salle des fêtes, il est nécessaire de rajouter un paragraphe au règlement intérieur.

Aussi, après avoir délibéré, le conseil décide que les 10 grilles adaptées au four mixte seront prêtées gracieusement à la demande de chaque locataire.

Les grilles seront prises auprès du secrétariat de mairie lors de la remise des clés le vendredi après-midi et seront rendues lors du dépôt des clés le lundi matin.

Toute grille manquante sera facturée au locataire par une retenue sur la caution.

Le chariot de service sera prêté gracieusement au profit des associations communales ou hors commune. Il ne sera pas mis à disposition des particuliers

menu repas Noël des personnes de 70 ans et plus

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BRANSARD en charge de ce dossier.

Madame BRANSARD informe le conseil que le jour du repas de Noël est fixé au dimanche 19 janvier 2020.

Le traiteur est M. CONTENT de Plaimpied.

Elle donne la composition du menu dont le prix est de 30 € (vin compris).

59 personnes de 70 ans et plus sont bénéficiaires.

Un courrier sera envoyé à chaque personne vers la mi-décembre pour une réponse avant le 10 janvier 2020 afin de connaître leur présence.

informations

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- . remerciements de l'association SGB Gym pour le versement de la subvention annuelle,
- . les travaux d'accessibilité au multiservice vont débuter le lundi 9 décembre,
- . la pose des illuminations sur les façades de l'Eglise et de la Mairie auront lieu le jeudi 12 décembre. Des illuminations ont été installées routes de Dun et de Levet, rue de l'Ancienne Gare et route de Barantheaume,
- . le nouveau marché concernant la collecte des ordures ménagères prendra effet au 1^{er} janvier 2020. La collecte s'effectuera par camion bi-compartmenté pour les sacs noirs et jaunes le mercredi,
- . une plate-forme bitumée sera installée sur la place à Barantheaume afin d'y installer les 2 containers (déchets ménagers et tri),
- . de la grave sera écartée sur le chemin communal accédant aux propriétés LACOTE et BRIFFAUT à Barantheaume,
- . la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 10 janvier 2020 à 18 h. 30.

divers

Monsieur DURAND fait part des difficultés de services de l'opérateur OZONE (lenteur délai d'intervention, etc...)

Monsieur LARDY informe de la prochaine réunion avec Cher numérique au cours de laquelle il évoquera le sujet.

La prochaine réunion de conseil est fixée au vendredi 24 janvier 2020.

Vu pour affichage,
le 9 décembre 2019
le Maire : Guy VILLAUDY